

Communiqué commun de la France et de l'Allemagne sur le Corps européen (Beaune, 2 juin 1993)

Légende: Le 2 juin 1993, lors du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité à Beaune, la France et l'Allemagne soulignent leur volonté de promouvoir une identité européenne de défense et de sécurité dans le cadre de l'Union européenne, tout en saluant la désignation du Corps européen comme force relevant de l'Union de l'Europe occidentale (FRUEO).

Source: 61èmes consultations franco-allemandes-Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (Beaune, 2 juin 1993). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [01.03.2005]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=11&K=990052359&W=DATE+%3C+%2701.01.1994%27+AND+TEXTE+PH+IS+%27corps+europ%E9en%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_commun_de_la_france_et_de_l_allemande_sur_le_corps_europeen_beaune_2_juin_1993-fr-2b8b7cb9-d4ab-436f-9366-6b60050cbfdc.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Communiqué commun de la France et de l'Allemagne sur le Corps européen (Beaune, 2 juin 1993)

Identité européenne de défense - pilier européen de l'OTAN

Le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, réuni aujourd'hui 2 juin 1993 à Beaune, a réaffirmé que le but commun de la France et de l'Allemagne était de promouvoir une identité européenne de défense et de sécurité dans le cadre de l'Union européenne et comme contribution au renforcement du pilier européen de l'Alliance atlantique.

Rôle du Corps européen - relations avec l'UEO et l'OTAN

Les deux pays soulignent le rôle du Corps européen comme noyau de cette entreprise.

Le Conseil se réjouit des bonnes conditions dans lesquelles s'effectue la montée en puissance du Corps européen. Ses relations avec l'Alliance atlantique ont été réglées par l'accord signé le 21 janvier 1993. La désignation du Corps comme force relevant de l'UEO a été confirmée lors du Conseil des ministres qui s'est tenu à Rome le 19 mai 1993. Les relations établies entre le Corps européen et l'UEO pourront servir de support pour définir un concept de forces relevant de l'UEO.

Participation de la Belgique au Corps européen

Le Conseil prend note avec satisfaction de la décision prise par le gouvernement belge le 7 avril 1993 d'entamer des consultations en vue d'une adhésion rapide au Corps européen. Il se réjouit de la lettre des deux ministres de la défense à leur collègue belge par laquelle ils garantissent la pleine participation de la Belgique à la mise sur pied et au commandement du Corps européen. Le Conseil est convaincu que les pourparlers en cours aboutiront rapidement.

Nécessité de renforcer l'architecture européenne de sécurité

Les discussions ont fait ressortir une large concordance de vues entre la France et l'Allemagne sur les grands thèmes de la politique de défense et de sécurité. Les deux pays ont souligné la nécessité de poursuivre une étroite concertation sur la construction et le renforcement de l'architecture européenne de sécurité.